

Monsieur Pierre-Yves Maillard
Chef du DSAS
Département de la santé et de
l'action sociale
Av. des Casernes 2
1014 Lausanne

Lausanne, le 19 mars 2019

14 juin 2019 – Grève des femmes

Monsieur le chef du Département,

Sollicités par nos membres du secteur de la santé parapublique au sujet de la grève des femmes du 14 juin prochain, nous vous interpellons par ce courrier pour prendre position en faveur d'une libre participation des femmes du secteur de la santé parapublique à cette mobilisation.

Suite à l'acceptation du DFJC de favoriser la participation des employées en demandant aux établissements de formation de renoncer à organiser des examens ce jour-là, de la décision du Conseil d'Etat de ne pas s'opposer à l'acte de non-conciliation à l'Etat de Vaud rendant la grève licite ce jour-là pour les salarié-e-s de l'Etat de Vaud, nous vous demandons également de vous prononcer en faveur de ce droit dans le secteur parapublic du canton. Dans le secteur social, votre courrier du 6 mars dernier invite l'AVOP et les syndicats à trouver des modalités permettant l'exercice du droit de grève sans entrave tout en garantissant un service minimal pour assurer le bon fonctionnement de l'octroi des prestations. Nous souhaitons que cette position s'étende au secteur sanitaire parapublic vaudois, également subventionné en partie par le canton.

Cette grève des femmes a une importance cruciale dans la santé dans la mesure où il s'agit d'un secteur où travaillent de très nombreuses femmes. Or, les salaires y sont globalement plus bas que dans des professions à qualifications, formation et pénibilité comparables. Le salaire minimum n'y est toujours pas à 4'000 CHF. Ensuite, on observe encore très largement dans le secteur un phénomène de plafond de verre où les hiérarchies sont bien plus masculines que le reste des salarié-e-s. Pour finir, les temps partiels, choisis ou imposés, sont très répandus dans le secteur, signifient petits salaires et petite retraite. Par ailleurs, les règles de planification du travail ne sont pas satisfaisantes aujourd'hui et font de la conciliation entre vie professionnelle et familiale un véritable casse-tête.

Dès lors, nous vous demandons de prendre position en faveur d'une libre participation des femmes du secteur de la santé parapublique du canton de Vaud à cette mobilisation. Nous vous demandons plus spécifiquement d'appuyer la demande du syndicat auprès des quatre faïtières patronales concernées, la FHV, l'Avasad, Héviva et la Federems, à :

- s'abstenir de toute entrave à l'exercice du droit de grève et de toute sanction envers le personnel le 14 juin 2019
- veiller, lorsque cela est nécessaire, à assurer un service minimum par le recours si possible à des salarié-e-s masculins.

Dans l'attente, la soussignée demeure à votre disposition pour échanger sur cette demande. Nous vous adressons, Monsieur le Chef du Département, nos sincères salutations.



Vanessa Monney, secrétaire syndicale
Syndicat des services publics, Région Vaud
monney@ssp-vpod.ch 021 341 04 17

Copie : bureau de la commission paritaire de la CCT du secteur sanitaire parapublic vaudois